

DEJIC / GL  
 Arrêté n° DEJIC27\_270226  
 Fait à Pau,  
 le 26 février 2026  
 Objet : Liste d'aptitude  
 pour l'accès au grade  
 d'agent de maîtrise  
 territorial sans examen  
 professionnel par voie de  
 promotion interne –  
 année 2026

## ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre de Gestion,
- Considérant l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 30 mai 2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion de promotion interne,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2026 les 30 fonctionnaires suivants :

NOM-PRÉNOM	GRADE
ARROYO Roselyne	Adjoint technique principal de 1ère classe
CASSOURRET Jean-Philippe	Adjoint technique principal de 2ème classe
CHEDOZEAU Mathieu	Adjoint technique principal de 2ème classe
COATRIEUX Stéphane	Adjoint technique principal de 1ère classe
DARRACQ Julien	Adjoint technique principal de 1ère classe
DERET Bruno	Adjoint technique principal de 1ère classe
DOLATABADI Solange	Adjoint technique principal de 2ème classe
ECEIZA Roméo	Adjoint technique principal de 1ère classe
ECHEVERRIA Etienne	Adjoint technique principal de 1ère classe
ETCHELECU Nicolas	Adjoint technique principal de 1ère classe
ETCHETO Yoan	Adjoint technique principal de 2ème classe
JAUREGUIBERRY Jean-Jacques	Adjoint technique principal de 1ère classe
LAMPLE David	Adjoint technique principal de 1ère classe
LANOT-GROUSSET Florian	Adjoint technique principal de 2ème classe
LARREA Patrice	Adjoint technique principal de 1ère classe
L'EBRELLEC Nicolas	Adjoint technique principal de 2ème classe

LIDON Stéphane	Adjoint technique principal de 1ère classe
LOUPY Denis	Adjoint technique principal de 1ère classe
MIRO Alexandre	Adjoint technique principal de 2ème classe
MONTEIRO David	Adjoint technique principal de 1ère classe
MOULIA Sylvie	Adjoint technique principal de 1ère classe
NEROU Sébastien	Adjoint technique principal de 1ère classe
PASCOUAU Julien	Adjoint technique principal de 2ème classe
PRADO Rock	Adjoint technique principal de 1ère classe
RAFFIN Véronica	ATSEM principal de 1ère classe
SALLABERRY Sandra	ATSEM principal de 1ère classe
SORBET Marilyne	Adjoint technique principal de 1ère classe
TRAORE Luc	Adjoint technique principal de 2ème classe
URRUTIA Angélique	Adjoint technique principal de 1ère classe
URRUTIBEHETY Yannick	Adjoint technique principal de 1ère classe

**Article 2<sup>ème</sup>** : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 4<sup>ème</sup>** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex dans le délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication. La requête peut être déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président,  
Nicolas PATRIARCHE



Maire de Lons  
Conseiller départemental de Lescar,  
Cave et Terres du Pont Long

